

La Chapelle de Guinchay,
Le mercredi 26 septembre 2018

Madame le Principal du Collège Condorcet,

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves



Collège Condorcet

127 Rue des Deschamps
71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Téléphone 03.85.36.73.87
Télécopie 03.85.33.87.64
Email 07.11.52.1a@ac-dijon.fr

Affaire suivie par
Émilie BERNARD

Email
emilie.bernard@ac-dijon.fr

Site du collège
<http://www.collegecondorcet.ac-dijon.fr>

Objet : Election des représentants des parents d'élèves au C.A

Mesdames, Monsieur,

Les parents d'élèves sont représentés au Conseil d'Administration (C.A) du collège. Ainsi, les représentants adultes des usagers peuvent peser sur un certain nombre de choix essentiels qui concernent la scolarité de votre enfant. Six sièges leur sont accordés. Une liste de parents candidats est soumise à vos suffrages. Le vote se fera selon les modalités suivantes :

Il a lieu au scrutin de liste, à la proportionnelle, au plus fort reste.

POUR ÊTRE VALABLE, LE BULLETIN NE DOIT ÊTRE NI PANACHÉ, NI RATURÉ.

Chacun des deux parents est électeur. Toutefois, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés au collège, chaque parent ne dispose que d'une **VOIX** donc n'a droit qu'à un **SEUL VOTE, un SEUL BULLETIN.**

VOUS DEVEZ VOTER UNIQUEMENT PAR CORRESPONDANCE (en accord avec les associations de parents d'élèves, il n'y aura pas de bureau de vote). Dès que vous serez en possession de ces documents (distribution prévue les 4 et 5 octobre 2018), vous pouvez :

- Mettre votre bulletin dans la petite enveloppe bleue, non cachetée, sans aucun signe distinctif, puis
- Glisser cette enveloppe dans la 2^{ème} enveloppe avec mention « Elections au Conseil d'Administration », remplir soigneusement au recto, l'adresse du collège, au verso, en haut vos nom, prénom, adresse et signature, en bas, votre nom et celui de votre enfant ainsi que sa classe.

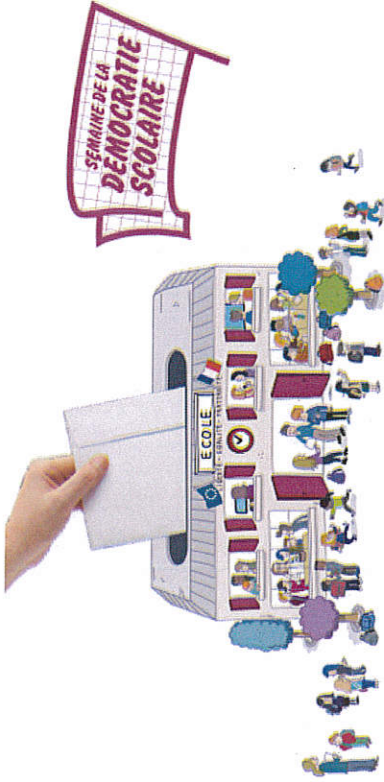
Afin de faciliter le dépouillement, je vous remercie de bien vouloir compléter le plus lisiblement possible ces documents.

Deux possibilités s'offrent à vous pour nous transmettre cette enveloppe :

- **Par la poste** (tarif urgent, attention aux lenteurs du courrier, tout vote reçu hors délai est nul)
ou
- **Par un de vos enfants** qui la mettra dans l'urne située dans le hall d'accueil du collège.

**LE VOTE DOIT PARVENIR AU SECRETARIAT
AVANT LE VENDREDI 12 OCTOBRE 2018, 16 h 30**

Le dépouillement est public, il sera effectué au Collège le vendredi 12 octobre 2018 à partir de 17h.
Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations dévouées.



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.

1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- par voie postale,
- ou via le cahier de liaison
- ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter

- Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

